



Ce week-end, on vote !

Les élections régionales et départementales se déroulent les dimanches 20 et 27 juin 2021. Ces élections sont essentielles pour notre territoire. Faites entendre votre voix !

**En choisissant vos représentant.e.s au sein de ces deux instances, vous agissez concrètement sur l'évolution de votre quotidien.
Les dimanches 20 et 27 juin, votre voix compte !**

A quoi servent les élections régionales et départementales ?

Les élections régionales et les élections départementales sont deux scrutins distincts organisés tous les six ans pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux. On compte en France métropolitaine 13 conseils régionaux (dont l'assemblée de la collectivité unique de Corse) et 92 conseils départementaux. En outre-mer, la Guadeloupe et La Réunion disposent chacune d'un conseil régional et d'un conseil départemental, tandis que la Martinique, la Guyane et Mayotte sont des collectivités uniques.

Le mandat des conseillers régionaux et départementaux élus cette année aurait normalement dû courir jusqu'en mars 2027. Mais, afin de ne pas perturber la campagne présidentielle qui aura lieu cette année-là, la prochaine échéance a été fixée en mars 2028. Les élus régionaux et départementaux seront donc désignés pour sept ans, au lieu de six.

Quel est le rôle des élus régionaux et départementaux ?

Les compétences des régions et départements

Part des dépenses en %
(2018)

